



Confédération paysanne du Lot

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

A l'attention des candidat-es aux élections législatives dans le Lot

Fait à Assier, le 23 mai 2022,

Objet : Questionnaire de la Confédération paysanne pour les législatives

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des élections législatives ayant lieu les 12 et 19 juin prochains, nous vous transmettons un questionnaire composé de 10 questions sur l'agriculture, afin de clarifier les positions des candidat-es sur ces enjeux majeurs pour le territoire. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir vos retours d'ici au 1^{er} juin. Vos réponses (ou absence de réponses) seront par la suite communiquées dans notre réseau, et transmises à la presse.

Nous restons disponibles pour échanger sur l'un ou l'autre de ces sujets.
Avec nos sincères salutations syndicales,

Le Comité départemental de la Conf' du Lot

1) Dans l'idée d'une **souveraineté alimentaire saine et durable**, comme il était question dans les lois Egalim 1 et 2, quelles politiques adopteriez-vous pour favoriser un revenu digne et équitable ainsi qu'une protection du travail paysan, et avec quels moyens ?

Cf. Pièce jointe – Extrait du Programme GRS2022 à retrouver sur <https://g-r-s.fr/actualites/programme-de-la-gauche-republicaine-et-socialiste-pour-2022/>

2) Nous faisons face à une **situation foncière difficile**, avec une pression particulièrement importante sur le foncier agricole : que proposez-vous afin d'éviter l'artificialisation des sols, l'accaparement du foncier et la spéculation sur les terres agricoles ?

- *Protéger le foncier rural. Renforcer l'action des Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), et la transparence de leur fonctionnement.*
- *Hormis pour les transmissions familiales, tout le foncier rendu disponible sera gelé et inscrit sur le Répertoire Départ Installation accessible à tous.*
- *Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs en agroécologie par le rachat public des terres agricoles en friche (plus de 3 ans) et la contractualisation de baux environnementaux* ;

3) La **Politique Agricole Commune** (PAC) favorise depuis longtemps l'agrandissement des exploitations agricoles à travers son système d'aide qui augmente avec le nombre d'hectares de la ferme. Chaque État a des marges de manœuvre pour son application : quelles améliorations proposez-vous pour éviter cet écueil, et quelle PAC idéale voudriez-vous voir advenir ?

- *Sans remettre en cause la PAC, le pays a besoin de définir, par et pour lui-même, les conditions nécessaires à sa souveraineté agro-alimentaire.*
- *Par ailleurs, le secteur agricole et les hommes et les femmes qui y travaillent et en vivent doivent être respectés dans leurs conditions de travail et d'existence.*
- *Enfin, nos terroirs et leurs productivités, leurs conditions d'exploitation et leurs rentabilités sont divers, variés et différents d'un bout à l'autre du territoire (métropolitain et d'outre-mer).*
- *La puissance publique doit assurer les équilibres afin que chacun de ses concitoyen-ne-s ait la perception d'un traitement égal dans le cadre de son activité économique et professionnelle.*
- *Cette conception a depuis trop longtemps marquée le pas devant une conception hyper-libérale de l'économie, du fait et à cause de l'abandon des politiques publiques aux lois du marché.*
- *Nous souhaitons engager une réévaluation des politiques publiques dans le sens de l'affirmation d'un Etat stratégie assurant à la fois la souveraineté (ici agroalimentaire) du pays et le respect de chacun de ses concitoyens.*

4) Actuellement, il existe des aides encourageant les paysan·nes à convertir leur production en **agriculture biologique**, et à se maintenir dans ce système vertueux. Toutefois, les aides au maintien en AB sont limitées à 5 ans, alors même que les charges restent importantes par la suite. Quelles mesures proposez-vous pour accompagner davantage la conversion et le maintien en bio ?

- *Renforcer la recherche dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. Engager des voies de transition, proposer et poursuivre des solutions techniques ;*
- *Donner les moyens humains, financiers et techniques aux services territoriaux publics accompagnant au quotidien les acteurs des systèmes agricoles et alimentaires ;*
- *Orienter les formations des professionnels de l'agriculture vers les pratiques agro-écologiques ;*
- *Favoriser la diffusion des innovations et des pratiques entre les agriculteurs, grâce à des groupements d'innovation de type Groupement d'intérêt économique et Environnemental (GIEE), soutenus techniquement et financièrement par les pouvoirs publics ;*
- *Défendre la dignité des agriculteurs en accompagnant le rééchelonnement de leurs dettes, notamment lorsque celles-ci sont un obstacle à la transformation agro-écologique.*
- *Annulation des intérêts sur les différentes annualités rééchelonnées ;*
- *Favoriser les investissements nécessaires à la transformation agro-écologique par des exonérations d'impôts et des prêts garantis par l'État à taux zéro ;*
- *Fixer des prix rémunérateurs, sans menacer l'accessibilité alimentaire, en engageant des concertations pluriannuelles (avec ajustements annuels) entre les acteurs des systèmes agricoles et alimentaires, y compris les consommateurs. Encadrement des marges par les pouvoirs publics ;*

5) En juillet 2018, la Cour de justice de l'Union européenne classe les Variétés rendues Tolérantes aux Herbicides (VrTH) comme **Organismes Génétiquement Modifiés (OGM)**, ce qui a été confirmé par le Conseil d'Etat en février 2020. Les OGM sont interdits de culture et de commercialisation en France, mais le gouvernement français n'a toujours pas régularisé sa situation. Que proposez-vous sur ce sujet, et plus généralement pour favoriser la reproduction et la diffusion de semences paysannes ?

- *Exiger du Gouvernement qu'il régularise sa situation au regard des engagements pris auprès des instances européennes. Les OGM sont interdits de culture et de commercialisation.*
- *De même en ce qui concerne l'emploi des molécules « phytosanitaires » et en particuliers des neo-nicotinoïdes – aucune dérogation aux lois et règlements adoptés ne doit être accordée sous aucun prétexte, à aucune filière agricole.*

6) Le recensement agricole de 2020 est alarmant : nous avons perdu 100 000 fermes en 10 ans, soit la disparition d'un cinquième de la profession. Dans le Lot, nous avons perdu 20% des fermes en 10 ans, et les fermes lotoises se sont agrandies de 10 hectares en moyenne. **Le renouvellement des générations en agriculture** est un vrai défi : que proposez-vous pour favoriser l'installation et la transmission des fermes dans les années à venir ?

- *Protéger le foncier rural. Renforcer l'action des Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), et la transparence de leur fonctionnement.*
- *Hormis pour les transmissions familiales, tout le foncier rendu disponible sera gelé et inscrit sur le Répertoire Départ Installation accessible à tous.*
- *Augmenter les indemnités de retraite des agriculteurs : revoir le système de retraite agricole pour le rapprocher du système général ;*

7) L'**autonomie énergétique** est un sujet primordial, en agriculture comme dans les autres secteurs. Conscient-es de la nécessité d'aller vers des énergies renouvelables, nous constatons néanmoins certaines dérives. Dans le Lot, nous faisons face à plusieurs projets surdimensionnés. Des projets de méthanisation font débat, tant sur le détournement de cultures pour l'alimenter, qu'au niveau de l'impact environnemental de l'épandage de digestat sur un sol karstique. Un projet dans le Sud du département prévoit également l'installation de centrales photovoltaïques au sol sur des terres agricoles, avec l'alibi d'un projet agricole. Quelle est votre position sur ce sujet ?

- *La transition énergétique ne peut pas être imposée « d'en haut » par des mesures et prises de décisions autoritaires, technocratiques et non négociées au préalable par une large concertation locale.*
- *A preuve, de bonnes idées « écologiques » peuvent se transformer en aberrations, possiblement dangereuses lorsqu'elles sont conçues sur un mode industriel déconnecté des caractéristiques du terroir.*
- *Sans associer le milieu agricole, seul capable de définir ses capacités d'apports de déchets à traiter, on s'expose à la démesure et à des effets pervers imprévisibles.*
- *Dans le même ordre d'idées, la vigilance des acteurs locaux doit être soutenue pour veiller au respect des engagements pris, notamment en matière de quantité et de qualité des intrants admissibles pour éviter toute dérive (approvisionnement en produits agricoles nourriciers) qui dériverait vers une agro-énergie préjudiciable à la fonction première de l'agriculture nourricière.*

8) La **gestion de l'eau** est une problématique qui va s'avérer de plus en plus préoccupante dans les années à venir. Que mettrez-vous en œuvre pour diminuer la pression sur l'eau ? Plus globalement sur la question de la gestion des aléas climatiques, la Confédération paysanne proposait un fond mutuel et solidaire avec un système de solidarité de toute la profession. Que pensez-vous de cette proposition ?

- *La ressource en eau est un bien commun qui doit être respecté et partagé équitablement. Ni les pompages pour alimenter des « bassines » ni l'artificialisation des sites pour pervertir les circuits naturels de l'eau ne peuvent prévaloir au profit d'un usage particuliers.*
- *Là encore, la concertation la plus large doit prévaloir, y compris en cas de pénurie due au réchauffement climatique, entre tous les usagers. La puissance publique doit être garante de ces équilibres.*

9) Les citoyen·nes sont de plus en plus en demande d'une agriculture et d'une alimentation saine, relocalisée et respectueuse des humains autant que du vivant. La Confédération paysanne a été pionnière sur les **projets d'abattage soucieux du bien-être animal**, via des projets d'abattage à la ferme ou la promotion d'abattoirs de proximité. Que proposez-vous sur le sujet sur le territoire ?

- *Construire un plan national d'orientation agricole et alimentaire par l'accompagnement des pouvoirs publics et la concertation multi-acteurs pour répondre aux contraintes techniques et économiques de la transition ;*
- *Harmoniser les leviers d'action régionaux en lien avec les systèmes agricoles et alimentaires, tels que les plans régionaux d'agriculture durable (PRAD) et les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET);*
- *Établir un processus démocratique d'orientations des systèmes agricoles et alimentaires territorialisés mettant en cohérence les capacités de l'ensemble des acteurs du territoire et les attentes des consommateurs ;*
- *Appuyer les Plans Alimentaires Territoriaux (PAT) en cohérence avec les PRAD afin de construire des systèmes agricoles et alimentaires prenant en compte les spécificités des différents territoires au sein même d'une Région*
- *Donner les moyens et les outils aux collectivités territoriales pour construire des systèmes agricoles et alimentaires efficaces et autonomes sur les territoires. Mobiliser à cette fin la commande publique.*
- *Le respect de la dignité et de la souffrance animale dans le processus de la production doit être pris en compte dans une société mature et évoluée*

10) Alors que la plupart des départements ont vu leur niveau de risque abaissé concernant la **grippe aviaire**, le Lot reste parmi les départements où l'épidémie est encore active. Les épizooties se succèdent et se ressemblent, démontrant l'inefficacité de la gestion sanitaire mise en place. Quelles sont vos propositions pour changer ça ?

- *A l'évidence, les mesures sanitaires prises depuis plusieurs années ne résolvent pas la survenue récurrente des épizooties. Les autorités doivent encourager (financer) les recherches académiques plutôt que de se contenter de mesures qui n'ont pas prouvé leur efficacité. À terme c'est toute la filière, notamment dans notre Département, qui est menacée tant en termes de survie des exploitations, d'emplois directs et induits, de revenus*

bruts et nets (recettes afférentes). L'urgence doit être déclarée à tous les niveaux et les mesures nécessaires à l'enrayement de ce fléau doivent être recherchées par tout moyen, sans exclusives ni présupposés.

Bruno LUCAS, titulaire
Stéphane SACCO, remplaçant
Pour la Fédération de la Gauche Républicaine

Réf : <https://g-r-s.fr/actualites/programme-de-la-gauche-republicaine-et-socialiste-pour-2022/>